

Rapport du Président

Commission permanente

lundi 15 avril 2024

N°

N° applicatif 8969

5^{ème} Commission

Commission Jeunesse, sport, réussite éducative et bilinguisme

Direction

Direction éducation et jeunesse

Service consulté

SUBVENTIONS À DES STRUCTURES ÉDUCATIVES ET DES ASSOCIATIONS AGISSANT EN FAVEUR DE LA JEUNESSE ALSACIENNE

Résumé : Le budget primitif 2024 a rappelé l'ambition de la Collectivité européenne d'Alsace dans son intervention en faveur de la jeunesse. Il s'agit de permettre à chaque adulte en devenir de développer les compétences nécessaires à la vie citoyenne et professionnelle.

Le présent rapport propose à la Commission permanente de la Collectivité européenne d'Alsace d'attribuer des subventions de fonctionnement, au titre de l'année 2024, à des structures éducatives et à des associations agissant en faveur de la jeunesse du territoire alsacien, pour un montant total de 241 462 €.

La politique jeunesse de la Collectivité européenne d'Alsace s'affine ; une réflexion globale a été conduite pour redéfinir les contours des actions menées, clarifier les partenariats porteurs de sens, orienter les financements dans la prolongation des priorités définies.

Les enjeux majeurs portés par cette politique s'articulent notamment autour de la réussite éducative, travaillée en lien étroit avec les partenaires institutionnels, en premier lieu l'Education Nationale. A cet égard, on pourra évoquer la contribution au dispositif Journal au Collège qui a pour objectif de favoriser l'éducation aux médias, en faisant découvrir aux collégiens alsaciens le domaine du journalisme. Ce temps privilégié est aussi un vecteur de découverte de métiers ; l'orientation demeure une étape-clé pour permettre à la jeunesse de poser ses premiers choix de vie.

Les actions engagées tendent également à apporter un socle propice au développement et au bien-être des jeunes. Soutenir des acteurs associatifs dont les projets convergent avec les objectifs de la collectivité, est un autre moyen d'y parvenir. Dans cette perspective, le questionnement sur les modalités de soutiens financiers aux partenaires des structures associatives du territoire alsacien est amené à se poursuivre à l'aune de l'année 2024.

1. PROPOSITION D'APPROBATION DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2024-2026 ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT EN FAVEUR DE LA FEDERATION DES MAISONS DES JEUNES ET DE LA CULTURE (FDMJC) D'ALSACE

Acteur régional essentiel de l'éducation populaire, la FDMJC d'Alsace intervient sur l'ensemble du territoire alsacien, à la demande des associations membres de son réseau et des collectivités territoriales volontaires en complémentarité et en concertation avec les autres réseaux associatifs.

La collaboration avec la Collectivité européenne d'Alsace sur le champ de la jeunesse s'inscrit dans la durée, dans le cadre d'un partenariat redéfini par une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs portant sur la période 2024-2026, dans laquelle la FDMJC d'Alsace s'engage à déployer des orientations partagées en faveur des jeunes alsaciens sur ses territoires d'intervention, à savoir en milieu semi-urbain et rural. Le projet associatif de la FDMJC d'Alsace est globalement soutenu par la Collectivité européenne d'Alsace.

Ce partenariat s'articule autour du déploiement d'actions d'animation, de prévention et de formations citoyenne des jeunes, mais aussi d'outils pédagogiques, dont La Bête Noire, et Démo'pratique, ce dernier ayant été co-construit dans le cadre de la collaboration entre des salariés de la FDMJC d'Alsace et des agents la Collectivité européenne d'Alsace.

En outre, le projet de l'association est en cohérence avec les orientations et les enjeux de la politique jeunesse de la Collectivité européenne d'Alsace, à savoir la lutte contre toutes les formes de discrimination, l'ouverture aux autres, la construction de l'esprit critique et de la capacité à chercher des clefs de compréhension du monde, le développement de l'autonomie et de l'engagement, notamment autour des questions de citoyenneté, la prévention des conduites à risque, ou encore la découverte de la culture et de la langue régionales.

Par ailleurs, la FDMJC d'Alsace contribue également à la formation continue des professionnels, apporte expertise, conseils et un soutien sur les fonctions supports aux associations membres, réunissant ainsi des conditions favorables au développement du réseau.

Il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 110 000 € à la Fédération des Maisons de la Jeunesse et de la Culture d'Alsace au titre de l'année 2024 et d'approuver les termes de la convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026 et de la convention financière 2024, jointes en annexes 2 et 3 au présent rapport.

2. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION UNIS-CITE AU TITRE DE L'ANNEE 2024

La Collectivité européenne d'Alsace et l'association Unis-Cité ont conclu un contrat d'objectifs en date du 19 juillet 2022 pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024.

Conformément à son objet statutaire, cette association poursuit une activité générale visant à animer et de développer une forme d'engagement : le « Service civique », proposant à des jeunes de toutes origines sociales et culturelles et de tous niveaux d'études, de mener en équipe pendant une période de six ou neuf mois et à temps plein, des projets d'intérêt général, tout en leur apportant une aide matérielle, un soutien individualisé dans l'élaboration de leur projet d'avenir, et une ouverture sur la citoyenneté.

Le partenariat avec l'association Unis-Cité s'inscrit dans la durée et contribue à enrichir la politique jeunesse de la Collectivité, à valoriser et à rendre visibles les actions menées par les volontaires.

Dans l'objectif de faire évoluer le partenariat de façon territoriale équitable entre Bas-Rhin et Haut-Rhin, et sur des axes d'actions prioritaires répondant à des enjeux forts de la Collectivité, notamment le harcèlement scolaire, un avenant n°1 au contrat d'objectifs du 19 juillet 2022 a été signé en date du 7 novembre 2023 ; celui-ci a défini les trois axes suivants, qui font désormais l'objet d'un soutien financier par la Collectivité :

- Axe 1 : lutte contre le harcèlement scolaire auprès des collèges alsaciens,
- Axe 2 : citoyenneté auprès des jeunes,
- Axe 3 : autres domaines d'intervention et les publics relevant des compétences de la Collectivité.

Il est proposé de reconduire, au titre de l'année 2024, la subvention de fonctionnement de 108 000 € attribuée à Unis-Cité en 2023 et d'approuver les termes de la convention financière jointe en annexe 4 au présent rapport.

Par ailleurs, l'avenant susmentionné prévoit une répartition du montant de la subvention de fonctionnement attribuée annuellement entre les différents axes. Au titre de l'année 2024, il est proposé la répartition suivante :

- Axe 1 : 45%,
- Axe 2 : 15%,
- Axe 3 : 40%.

3. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A RESEAU CANOPE GRAND EST DANS LE CADRE D'UN PARTENARIAT AUTOUR D'ACTIONS EDUCATIVES SUR LA THEMATIQUE DE LA TRANSMISSION DES VALEURS DE LA REPUBLIQUE

En 2023, la Collectivité européenne d'Alsace et le Réseau Canopé ont engagé un premier partenariat portant sur la mise en œuvre d'actions éducatives sur la thématique de la lutte contre le harcèlement scolaire. Pour l'année 2024, cette collaboration évolue pour répondre à d'autres enjeux et se concrétise dans la mise en œuvre d'actions éducatives sur la thématique de la transmission des Valeurs de la République.

Ce nouveau partenariat prévoit, notamment, la mobilisation de la ressource pédagogique intitulée « Escape Game : Mission Jaurès », déployée depuis 2021 par le Réseau Canopé, dont l'objectif est d'aborder la laïcité sous un angle ludique.

Ce jeu immersif répond aux attentes institutionnelles de sensibilisation et de formation des élèves aux principes de la laïcité et à ses enjeux. Il permet d'aborder avec les élèves la thématique de manière sereine et dépassionnée, dès la classe de 4ème. Cette ressource, validée et recommandée par le Rectorat de Strasbourg, sera déclinée à partir de la rentrée 2024 dans une version numérique, mise à disposition de l'ensemble des collèges alsaciens intéressés, après différents temps de présentation assurés par Réseau Canopé :

- en présentiel à l'occasion des forums des actions éducatives qui se tiendront à Strasbourg et Mulhouse, les 29 mai et 5 juin 2024
- en distanciel à l'occasion d'un webinar proposé à la rentrée 2024-2025.

En outre, un temps fort en présence d'élus de la Collectivité sera organisé le 9 décembre 2024 dans un collège, à l'occasion de la journée nationale des Valeurs de la République.

Il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 10 000 € au Réseau Canopé Grand Est, établissement public placé sous la tutelle du Ministre de l'Education Nationale et de la Jeunesse, pour la mise en œuvre d'actions éducatives sur la transmission des Valeurs de la République, au bénéfice de collégiens alsaciens, au titre de l'année scolaire 2024-2025 et d'approuver les termes de la convention financière jointe en annexe 5 au présent rapport.

4. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION JEUNES EMPLOI FORMATION POUR L'ORGANISATION DU SALON FORMATION EMPLOI

L'association « Jeunes Emploi Formation » a organisé la 46ème édition Salon Formation Emploi Alsace au Parc des Expositions de COLMAR, les 26 et 27 janvier 2024. Ce salon constitue chaque année une plate-forme complète rassemblant de nombreux acteurs de la formation professionnelle et de l'emploi : établissements d'enseignement professionnel, organismes de formation continue, structures paritaires de conseil et de financement de la formation, centres de bilans de compétences, entreprises régionales, écoles, organisations professionnelles, structures d'insertion.

Un public large est touché, avec une part significative de scolaires ou de jeunes diplômés. L'ensemble des acteurs de l'orientation est présent : Centres d'Information et d'Orientation (CIO), Lycées, Ecoles, fédérations professionnelles, Onisep, Orient'est.... S'agissant plus particulièrement des scolaires, les actions menées sont les suivantes : préparation dans les classes en lien avec les professeurs des établissements et le Centre d'Information et d'Orientation (CIO) de Colmar ; organisation du transport par cars ; encadrement de la visite. Sur la journée du samedi, le salon attire également des parents, qui accompagnent leurs enfants dans le cadre de leur orientation.

Le salon 2023 a réuni 350 exposants et accueilli près de 16 227 visiteurs. Un pôle franco-allemand s'est développé sur les dernières éditions, avec un cycle de conférences sur le travail transfrontalier. Pour cette édition 2024, l'association sollicite une subvention de 10 000 €. Le budget prévisionnel s'élève à 393 870 €. La participation financière de la Région Grand Est est attendue à hauteur de 28 000 €, celle de la Ville de Colmar serait de 15 050 € et celle de Colmar Agglomération de 4 100 €.

Il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 10 000 € à l'association « Jeunes Emploi Formation » pour l'organisation de l'édition 2024 du Salon Formation Emploi Alsace.

5. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU COMITE DE STRASBOURG DU MRAP (MOUVEMENT CONTRE LE RACISME ET POUR L'AMITIE ENTRE LES PEUPLES) POUR L'ACHAT D'UNE EXPOSITION INTITULEE « VOYAGEUSES, VOYAGEURS, QUE VEULENT-ILS ? »

Le Comité de Strasbourg du MRAP souhaite acquérir une exposition intitulée "Voyageuses, voyageurs, que veulent-ils ?".

Cette exposition doit servir comme support à diverses activités qui auront lieu en Alsace - notamment à Strasbourg, Schiltigheim et Haguenau - afin de contribuer à la cohésion sociale en favorisant les rencontres entre des populations administrativement considérées comme « Gens du voyage » (notamment des jeunes) et celles qui habitent près d'elles. Ces gens du voyage sont les plus mal perçus en Europe y compris en Alsace. Ces activités prendront la forme d'expositions, de conférences, de débats après avoir contacté les gens du voyage concernés en les y impliquant afin d'aboutir à une meilleure compréhension mutuelle et de contribuer à résoudre les problèmes qui se posent.

Les dates suivantes sont déjà fixées :

- Le 3 mars au pavillon Joséphine à l'Orangerie à Strasbourg dans le cadre d'une activité de Lupovino
- du 5 au 12 avril au CSC Meinau
- les 15 et 16 avril dans deux lycées de Haguenau en lien avec le CSC Langensand
- le 18 avril au cinéma Megarex de Haguenau en lien avec le CSC Langensand
- en novembre ou décembre au Centre Administratif de Strasbourg quand les travaux en cours seront terminés

- en décembre au CSC Neuhof

Il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 462 € au Comité de Strasbourg du MRAP pour l'achat de l'exposition intitulée "Voyageuses, voyageurs, que veulent-ils ?"

6. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION STOLPERSTEINE

L'association Stolpersteine France a pour objet la pose de « Pavés de la Mémoire » dans des communes où des personnes ont été victimes de la barbarie nazie. Les premières poses ont eu lieu en Alsace au printemps 2019. Les deux présidents des départements alsaciens avaient à ce moment-là parrainé ces premières poses qui ont eu lieu à Herrlisheim-près-Colmar et à Muttersholtz. Depuis cette date de nombreuses communes ont accepté de rentrer dans cette démarche mémorielle qui tend également à lutter contre le racisme, l'antisémitisme et toutes les formes de haine des autres. Il est à noter que dans beaucoup de cas, des classes d'élèves des collèges alsaciens travaillent sur cette thématique et participent à la cérémonie de pose de Stolpersteine dans les villes ou villages où se trouvent leur établissement scolaire. Pour 2024, 87 pavés seront posés dans 12 communes d'Alsace.

Liste des poses en Alsace pour 2024

Bas-Rhin :

Barr le 24 mars - Obernai le 12 avril - Saverne le 15 avril- Lembach le 12 mai - Sélestat le 17 mai - Villé le 17 novembre

Haut-Rhin :

Colmar le 5 avril – Horbourg-Wihr le 19 avril – Waldighoffen le 15 mai – Orbey le 24 mai – Rixheim le 26 mai – Biesheim au mois de novembre

Il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 1 500 € à l'association Stolpersteine pour la pose de « Pavés de la Mémoire ».

7. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION HEIMETSPROCH POUR LA DIFFUSION DANS LES COLLEGES ALSACIENS DE LA « CHRONOLOGIE DE L'HISTOIRE D'ALSACE » EN VERSION BILINGUE

L'association "Heimetsproch un Tradition" créée en 1984 à Sélestat où elle a son siège, a pour objet d'œuvrer pour la pérennisation de la culture et de la langue régionales, le maintien des dialectes alémaniques alsaciens et francique lorrain ou alsacien. Ainsi, l'association a édité une nouvelle version revisitée de l'édition de la « Chronologie de l'histoire d'Alsace », parue en l'an 2000 et épuisée, pour une diffusion auprès des collégiens sous forme de cahier pédagogique de moins de 50 pages et en version bilingue français allemand. L'idée consiste à attiser la curiosité du lecteur qui trouvera l'information complémentaire du sujet traité dans l'une ou l'autre langue.

Outre la diffusion aux collèges d'Alsace, l'association l'a également adressée à tous les établissements scolaires qui enseignent dans le cadre de l'enseignement bilingue paritaire ou immersif.

Pour l'aider à financer cette publication ainsi que les frais d'édition et de diffusion d'un montant total de 7 650 €, il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 1 500 € à l'association "Heimetsproch un Tradition".

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'attribuer des subventions de fonctionnement, au titre de l'année 2024, à des structures éducatives et à des associations pour un montant total de 241 462 €, selon le détail joint en annexe 1 du présent rapport ;
- D'approuver les termes de la convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026 et de la convention financière 2024, à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et la Fédération des Maisons des Jeunes et de la Culture (FDMJC) d'Alsace, jointes en annexes 2 et 3 du présent rapport, et de m'autoriser à les signer ;
- D'approuver les termes de la convention financière 2024 à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et Unis-Cité, jointe en annexe 4 du présent rapport, et de m'autoriser à la signer ;
- D'approuver les termes de la convention financière 2024 à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et Réseau Canopé, jointe en annexe 5 du présent rapport, et de m'autoriser à la signer.

Chaque subvention fera l'objet d'un versement unique, sauf disposition différente dans les projets de conventions joints au présent rapport.

Il est précisé que cela constitue une dérogation au Règlement Budgétaire et Financier pour les subventions attribuées à l'association Jeunes Emploi Formation, au MRAP et aux associations Stolpersteine et « Heimetsproch un Tradition ».

Les crédits concernés seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P207	O004	P207E01	T70	(1091) 65-65748-338	218 000 €
P207	O001	P207E01	T70	(1093) 65-65748-338	10 000 €
P207	O003	P207E01	T70	(1093) 65-65748-338	1 962 €
P207	O001	P207E01	T70	(1969) 65-65748-288	1 500 €
P207	O003	P207E01	T70	(3315) 65-657381-288	10 000 €
TOTAL					241 462 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.